

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ
DE LA FDE 80 EN DATE DU 22 JANVIER 2021**

Le vendredi 22 janvier 2021 à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel à BOVES en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

*Étaient présents** :

SECTEUR Amiens-Métropole	M. DESSEAUX
SECTEUR Avre-Luce-Noye	MM. SURHOMME (pouvoir de MME CAUMARE), DESROUSSEAUX, DEPRET
SECTEUR Baie de Somme	MM. LECOMTE (pouvoir de M. BLONDIN), MACHAT, MARQUE, DELOHEN
SECTEUR Est de la Somme.....	MME PAYS, M. DEMULE
SECTEUR Grand Roye	MM. HOUSSÉ, SIX
SECTEUR Haute Somme	MM. CAMUS, VANOYE, CAZÉ
SECTEUR Nièvre et Somme.....	MM. LEFEBVRE, SINOQUET, BAYER
SECTEUR Pays du Coquelicot.....	MM. BEAUVARLET (pouvoirs de MM. BORDJI, DELÉPINE), LETESSE
SECTEUR Ponthieu-Marquenterre	MM. BALESSENT, LHEUREUX
SECTEUR Somme Sud-Ouest.....	MM. STOTER, LENGLET, DOMISSE
SECTEUR Terre de Picardie	MM. ÉTÉVÉ, LINÉATTE
SECTEUR Territoire Nord Picardie	M. CARON (pouvoir de M. BORDET), MME MARQUANT, M. FRANCOIS
SECTEUR Val de Somme.....	M. BRUXELLE (pouvoir de M. SAVOIE),
SECTEUR Vimeu.....	MME PIERRU
SECTEUR Villes Sœurs	M. CAVÉ
SECTEUR Aumale-Blangy	-
Communauté de Communes Pays du Coquelicot.....	-
Communauté de communes Somme Sud-Ouest.....	-
Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.....	M. LEFEBVRE
Communauté de Communes Terre de Picardie.....	MME MARÉCHAL
Communauté de Communes des Villes-Sœurs.....	-
Communauté de Communes Aumale-Blangy.....	-
Communauté de Communes de la Haute-Somme	M. BLONDELLE.

Étaient excusés : MM. DEMARET, LELIEVRE (SECTEUR Amiens-Métropole), M. MONIN (Secteur Ponthieu-Marquenterre), M. FROIDURE (SECTEUR Somme Sud-Ouest), M. VILMANT (SECTEUR Val de Somme), M. DEBERDT (SECTEUR Vimeu), M. PLÉ (SECTEUR Aumale-Blangy), M. WATTELAÏN (Communauté de Communes Pays du Coquelicot), M. DESFOSSÉS (Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest), M. DAVERGNE (Communauté de Communes des Villes-Soeurs), M. BRAILLY (Communauté de Communes Aumale-Blangy).

* Pendant cette période d'état d'urgence, les personnes présentes avaient la possibilité de disposer de deux pouvoirs et le quorum de présence était au tiers des membres en exercice.

Assistaient en outre à la réunion :

- M. WALLER, Directeur Général de la FDE 80
- M. WILLEMS, Directeur Adjoint Fonctions Support
- MME DELAHAYE, Assistante de Direction, Fonctions Support.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il signale la présence au sein du Comité d'un nouveau membre, Monsieur BLONDELLE, qui représente la Communauté de Communes de la Haute Somme qui vient d'adhérer à la Fédération.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (36 délégués présents sur 53 délégués inscrits dont 1 était muni de deux pouvoirs et 4 munis d'un pouvoir, soit 42 votants) Monsieur BEAUVARLET déclare la séance ouverte et énonce l'ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 27 novembre 2020
- 3/ Comptes rendus des réunions de Bureau du 05/11 et 03/12/2020
- 4/ Informations générales et d'actualités
- 5/ Contribution des communes conservant la taxe (délibération)
- 6/ Taux d'aide pour les travaux en 2021 (délibération)
- 7/ Éclairage public et vidéo-protection : contribution des communes pour la maintenance (délibération)
- 8/ Contribution au financement des extensions du réseau gaz (délibération)
- 9/ Convention cadre de partenariat avec le Département de la Somme (délibération)
- 10/ Convention de mandat avec le Département de la Somme-Gestion aides éclairage et vidéo-protection (délibération)
- 11/ Tableau des effectifs (délibération)
- 12/ Don à la Banque Alimentaire pour le paiement des factures d'électricité (délibération)
- 13/ Utilisation du service soumis à TVA au sein du Budget Principal pour l'activité « électrification Enédis » (délibération)
- 14/ Budget primitif 2021 (délibération)
- 15/ Transfert du budget principal au budget annexe « communications électroniques » (délibération)
- 16/ Budget primitif annexe 2021 : « infrastructure de génie civil de communications électroniques » (délibération)
- 17/ Budget primitif annexe 2021 : « réseau de chaleur » (délibération)
- 18/ Société d'Économie Mixte « Somme Énergies » : point et prises de participation (délibération)
- 19/ Questions diverses.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gérard LEFEBVRE accepte d'être le secrétaire de séance. Le Comité, à l'unanimité, approuve cette désignation.

2/ Approbation du compte rendu du Comité du 27 novembre 2020

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2020 a été envoyé à l'ensemble des délégués. Monsieur BEAUVARLET rappelle les délibérations prises au cours de cette assemblée générale :

- Règlement intérieur du Comité syndical
- Commission d'ouverture des plis (délégation de service public) : désignation des membres
- Formation des autres commissions (facultatives)
- Nomination représentants au sein de l'Entente Pôle Énergie Picardie
- Nomination représentants au sein de l'Entente entre le SIEC Flandre, le SE 60 et la FDE 80
- Nomination représentants au sein de l'Entente avec Amiens et Amiens Métropole
- Nomination délégué au CNAS
- Nomination délégués à Amorce
- SEM Somme Énergies : rapport 2019 des représentants de la FDE, information sur la nouvelle gouvernance de la SEM
- Modification régie d'avance
- Mise en place d'une part supplémentaire IFSE Régie
- Convention de partenariat avec le Département
- Décisions modificatives n° 2 aux budgets principal et annexe Réseau de Chaleur
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Aucune question n'étant soulevée, le Comité, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur BEAUVARLET, approuve ce compte-rendu.

3/ Comptes rendus des réunions de Bureau des 05/11 et 03/12/2020

Monsieur BEAUVARLET expose, à titre d'information, les différents sujets abordés lors des dernières réunions de Bureau et les décisions prises.

3-1 – Bureau du 05/11/2020 :

- Point sur les recrutements
- 9^{ème} répartition des travaux
- Passation marchés :
 - Accord-cadre à bons de commande pour les travaux
 - Accord-cadre à bons de commande pour les diagnostics qualité de l'air intérieur
 - Accord-cadre à bons de commande pour les audits énergétiques
 - Destruction et recyclage de transformateurs électriques
- Gaz : Charte de territoire pour la méthanisation (à signer avec la Région et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot)
- Finances
 - Modification régie d'avance, régime indemnité régisseur (instauration IFSE Régie)
 - Convention de partenariat Syndicats d'Énergie – Région
 - Conventions de partenariat PETR Cœur de Picardie, Baie de Somme 3 Vallées
 - Réseau de chaleur : achat terrain Corbie
 - Préparation Débat Orientation Budgétaire 2021
- Informations sur le SEM Somme Énergies
- Appel à projet ACTEE 2 (rénovation écoles primaires)
- Modalités remboursements frais de déplacements.

3-2 – Bureau du 03/12/2020 :

- 10^{ème} répartition des travaux
- Réseau de chaleur :
 - Avenant n° 3 pour Corbie
 - Point réseau chaleur Doullens : lancement appel à concurrence
- Gaz : Convention cadre de partenariat pour 2021 à 2024 avec GRDF
- Marchés fourniture d'électricité avec Total Direct Energie et Proxelia : passation avenants
- Partenariat avec le Département
- Point sur les recrutements
- Conseil en Énergie Partagé : convention avec le Syndicat de Gendarmerie de Picquigny
- Convention Travaux Sous Tension sur le territoire de la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Aucune observation n'est formulée sur ces comptes rendus et les décisions prises par le Bureau. Le Comité confirme et approuve ces décisions à l'unanimité.

4/ Informations générales et d'actualité

Monsieur WALLER intervient sur différentes actualités, à savoir :

4-1 – Réforme des statuts

Au 01/01/2021, 7 EPCI à fiscalité propre ont délibéré pour adhérer à la Fédération :

- La Communauté de Communes Terre de Picardie
- La Communauté de Communes des Villes Sœurs
- La Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
- La Communauté de Communes de la Haute Somme
- La Communauté de Communes Aumale-Blangy.

La consultation des collectivités adhérentes relative à l'adhésion de Longueau à la FDE 80 est en cours jusqu'au 20 février 2021. A la date du 19 janvier, 220 collectivités ont délibéré favorablement à cette adhésion.

4-2 – Activité travaux

Le confinement du printemps a retardé la réalisation des travaux. Par contre, malgré la COVID19, il n'y a pas eu d'incidence sur la programmation des travaux en 2020, dont le montant s'élève à 23 137 361 €, ainsi répartis, comparable aux années antérieures :

- 12 578 382 € de travaux électriques
- 7 566 144 € de travaux d'éclairage
- 2 971 764 € de travaux de communications électroniques
- 1 364 502 € de travaux réseaux de chaleur.

5/ Contribution des communes conservant la taxe

Monsieur le Président expose qu'il convient comme chaque année, de fixer la contribution des communes adhérentes au budget de la Fédération.

Il propose de reconduire les dispositions appliquées les années précédentes, et convenues avec les communes conservant la taxe sur la consommation finale d'électricité conformément à la délibération du Comité du 01/12/2011 et à la délibération du Bureau du 05/05/2012.

En application de ces dispositions la contribution des communes ne versant pas la taxe sur l'électricité à la Fédération est fixée à 2% de la taxe sur la consommation finale d'électricité collectée par la commune en 2019 avec un minimum de 2% de la taxe équivalente au coefficient 4.

Une question étant posée par Monsieur STOTER sur le fait que la Ville de Longueau n'apparaît pas sur la liste des communes concernées, Monsieur BEAUVARLET précise que la Ville de Longueau figurera sur cette liste dès que l'arrêté aura été pris par la Préfecture. Il indique qu'une démarche a été faite auprès de Doullens pour proposer à cette Ville d'accepter de reverser la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ce qui permet à la Ville d'avoir des aides plus importantes pour ses travaux et de bénéficier d'un fond de concours exceptionnel correspondant à 7 années de taxe et à la Fédération de disposer de davantage de moyens pour l'avenir. Il indique qu'il va démarcher les autres villes en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité de la Fédération conformément à ces dispositions :

- arrête la liste des communes concernées et le montant de leur contribution de la façon suivante :

Communes	Contributions 2021
Abbeville	9 044.49 €
Corbie	2 132.51 €
Doullens	2 598.56 €
Gamaches	1 177.65 €
Ham	1 900.50 €
Nesle	719.16 €
Villers Bretonneux	797.99 €
Rosières en Santerre	1 156.26 €
Roye	2 443.96 €

- charge Monsieur le Président de procéder au recouvrement de ces contributions.

6/ Taux d'aide pour les travaux en 2021

Monsieur SURHOMME fait lecture à l'Assemblée du tableau précisant les participations demandées par la Fédération pour la réalisation des opérations d'électrification, du tableau précisant les fonds de concours ou aides apportés par la Fédération pour la réalisation des opérations d'éclairage, d'illuminations permanentes, de vidéo protection et de signalisation lumineuse, des tableaux des participations demandées pour la réalisation des opérations de communications électroniques (infrastructures d'accueil souterraines) et d'infrastructures de recharge des véhicules électriques ci-après.

**PARTICIPATIONS DEMANDEES PAR LA FEDERATION POUR LA REALISATION DES OPERATIONS
D'ELECTRIFICATION
(BAREMES 2021 - DELIBERATION DU 22/01/2021)**

Les codes ouvrages se terminant par :
1, concernent des communes rurales
2, concernent des communes urbaines

		Participations demandées par la Fédération							
Type de travaux	Part de la Fédération	Commune rurale avec taxe au bénéfice de la FDE	Commune urbaine avec taxe au bénéfice de la FDE	Commune urbaine versant 2% de la taxe à la Fédération	Observations				
EXTENSIONS									
101 102	Particuliers (consommateurs)	40%	60%	60%	maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	la participation est demandée à la commune qui dérive l'autorisation d'urbanisme pour les nouvelles constructions, au particulier si l'habitation est existante			
131 132	Entreprises (Consommateurs : PME, PMI, bâtiments agricoles...)					dans le cadre de la création d'équipements publics exceptionnels (art. L332-B du CU) la participation est réclamée au bénéficiaire			
161 162	Lotissements (communaux ou privés)					partie d'extension hors assiette du lotissement à la charge de la commune			
141 142	Consommateurs spéciaux (ex : artères de télécommunication, infrastructures autoroutières, halte de chasse...)								
181 182	Zones d'activités et Friches industrielles								
111 112	Services publics communaux ou intercommunaux (ex : mairie, école, caserne pompiers...)								
121 122	Besoins communaux (ex : salle polyvalente...)					45%	55%	55%	
171 172	Logements sociaux								logements de type "habitations à loyer modéré"
191 192	Producteur d'électricité					40%	60%	60%	la participation est demandée au producteur d'électricité
BRANCHEMENTS									
	Branchement BT partie domaine publique pour une puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 KVA réalisée dans le cadre d'une extension		Forfait de 872€ par branchement et de 138€ par encastrement de coffret		maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	conditions applicables au bénéficiaire du raccordement lorsque l'extension n'est pas à sa charge, sinon le branchement est pris en compte dans l'extension et aux conditions de réalisation de l'extension			
EFFACEMENT									
311 312	Effacement du réseau BT coordonné à des travaux du concessionnaire d'enfouissement du réseau HTA	55% ou 35%	45%	45%	65%	taux d'aide appliqués si les travaux peuvent être pris dans la programmation pluriannuelle de la Fédération, dans le cas contraire, les travaux peuvent être réalisés par la Fédération sans aide			
321 322	Travaux coordonnés coordination avec des travaux de réseau ou de voirie (pont, travaux bordage ou réfection trottoirs)	45% ou 30%	55%	55%	70%				
331 332	Travaux opération "cadre de vie" (présence d'un dossier d'architecte paysagiste) ou protection monument historique								
341 342	Travaux sans opération "cadre de vie"								
351 352	Effacement de réseaux HTA (sans BT)								
361 362	Effacement de réseaux BT en fils nus	60% ou 30%	40%	40%	70%				
371 372	Suppression des postes cabines hautes	80% ou 30%	20%	20%	70%				
RENFORCEMENT									
201 202	Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau existant en souterrain) pour la desserte de consommateurs d'électricité en basse tension existants, hors opérations de raccordement	100%	0%			la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût du renforcement			
211 212	Renforcement en technique aérienne (ou souterraine si réseau existant en souterrain), hors création de poste de transformation, pour le raccordement de consommateurs d'électricité en basse tension	100%	0%	maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire	la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût de la création éventuelle de poste pour le raccordement individuel d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36KVA situées à moins de 250 mètres d'un poste, sinon la création de poste de transformation est prise en compte selon les modalités des travaux d'extension			
221 222	Renforcement pour la desserte d'un producteur d'électricité en basse tension	34%	66%			la participation est demandée au producteur d'électricité			
301 302	Renforcement en technique souterraine à la demande de la commune si réseau existant en aérien	75%	25%			la Fédération (en commune "régime rural") supporte à 100% le coût estimé du renforcement en aérien			

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA.

**FONDS DE CONCOURS APPORTE PAR LA FEDERATION POUR LA REALISATION DES
OPERATIONS D'ECLAIRAGE, D'ILLUMINATIONS, DE SIGNALISATION LUMINEUSE
ET VIDEO-PROTECTION
(BAREME 2021 - DELIBERATION DU 22/01/2021)**

Type de travaux	Fonds de concours ou aide apportée par la Fédération (en pourcentage du montant hors taxes des travaux)		Observations
	Commune avec taxe au bénéfice de la Fédération	Commune urbaine versant 2% de la taxe à la Fédération	
Nouveaux équipements (éclairage, illuminations permanentes, signalisation lumineuse, radars pédagogiques)	20%	0%	sans plafond de dépense subventionnable
Rénovation éclairage hors effacement de réseaux	20%	0%	
Rénovation éclairage lié à un effacement de réseaux	20%	12,5%	
Remplacement de luminaires type "boule" ou équipés de lampes frappées d'interdiction de commercialisation :			la dépense prise en compte à ces taux pour chaque luminaire remplacé est plafonnée à 500€ HT par luminaire, au-delà de ce plafonds les dépenses sont aidées au taux courant en vigueur pour la rénovation la contribution de la commune est versée en 5 échéances identiques, la première à l'achèvement des travaux, les suivantes chaque année pendant 4 ans à partir de la première année civile suivant l'achèvement
• dans les communes n'assurant pas d'entretien préventif des lampes	30%	0%	
• dans les communes assurant un entretien préventif des lampes	40%	0%	
• dispositif optionnel pour les communes ayant transféré à la FDE la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance	37,5%	0%	
Travaux de rénovation d'armoires de commande et connexes pour le respect des obligations réglementaires et l'économie d'énergie :			
• dans les communes où la Fédération n'assure par la maintenance	50%	0%	
• dans les communes où la Fédération assure la maintenance	70%	0%	
Travaux de vidéo-protection	20%	0%	

La Fédération assure la maîtrise d'ouvrage par mandat ou transfert de compétence et prend dans tous les cas intégralement à sa charge les coûts de maîtrise d'œuvre assurée par ses services.
Lorsque la Fédération est maître d'ouvrage des travaux par transfert de compétence, la contribution demandée à la commune est égale au montant hors taxe des travaux diminué de l'aide indiquée au tableau.

**PARTICIPATIONS DEMANDÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR LA RÉALISATION DES
OPÉRATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
(INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL SOUTERRAINES)
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

Type de travaux	Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération à la collectivité
Extension de réseaux	50%	50%
Effacement de réseaux	40%	60%

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA.

**PARTICIPATIONS DEMANDÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR LA RÉALISATION
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération
20%	80%

La Fédération demande une participation sur le montant hors taxes des opérations (travaux et maîtrise d'œuvre) aux taux indiqués ci-dessus et assure l'avance de la TVA.

Il est proposé de maintenir en 2021 les conditions appliquées en 2020 avec cependant une amélioration du taux d'aide pour les extensions électriques portées à 40 % au minimum et de mettre en place un tableau précisant les fonds de concours, aides et participations demandées pour les opérations d'efficacité énergétique comme indiqué ci-après :

**REALISATION D'OPERATIONS D'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE
"MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE"
(BARÈME 2021 - DELIBERATION 22/01/2021)**

• Mise en œuvre du service de Conseil en Energie Partagé

Collectivité concernée	Participation demandée	Observations
COMMUNES	0,50 €/an/habitant 45 €/bâtiment	Adhésion annuelle
EPCI à fiscalité propre adhérent à la FDE 80	160 €/bâtiment/an	Adhésion pour 6 ans minimum
EPCI non adhérent à la FDE 80	300 €/jour *	Participation calculée selon le temps à passer pour les bâtiments concernés

* Coût journalier moyen technicien/ingénieur

• Travaux d'efficacité énergétique

Type de travaux	Fonds de concours de la FDE 80	Participation demandée par la FDE 80		Observations
		Commune avec taxe au bénéfice de la FDE 80	Commune versant 2 % de la taxe à la FDE 80 ou EPCI	
Isolation des combles	8 €/m ² + maîtrise d'œuvre	Reste à charge	Reste à charge	
Télégestion énergétique	Maîtrise d'œuvre + 10 ou 20 % des travaux	80 % des travaux	90 % des travaux	
Rénovation chaufferie	Prise en charge de l'audit, valorisation des CEE et 0 ou 30 % de la maîtrise d'œuvre	Reste à charge dont 70 % de la maîtrise d'œuvre	Reste à charge dont 100 % de la maîtrise d'œuvre	Audit financé par ACTEE
Autres travaux de rénovation énergétique	Valorisation CEE	Reste à charge	Reste à charge	

• Production d'énergie photovoltaïque

Type de travaux	Participation de la FDE 80	Participation demandée par la Fédération à la collectivité
Réalisation d'installation photovoltaïque de puissance inférieure à 500 kW sur toiture, ombrière ou au sol	Réalisation et financement des études de faisabilité	Selon le propriétaire de l'installation *

* A l'issue de l'étude de faisabilité, il y a 3 solutions envisageables :

- La Fédération est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement à l'aide des recettes de vente d'électricité (budget annexe à mettre en place)
- La collectivité est propriétaire de l'installation à créer, la Fédération peut réaliser les travaux sous mandat de la collectivité et la collectivité en assure le financement
- La SEM Somme Energies est propriétaire de l'installation à créer et en assure le financement.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Fédération, à l'unanimité :

- approuve les tableaux, précisant les fonds de concours et aide apportées par la Fédération ainsi que les participations demandées par la Fédération pour la réalisation des opérations d'électrification, de communications électroniques, des opérations d'éclairage, de vidéo-protection, d'illuminations, de signalisation lumineuse, d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et d'efficacité énergétique joints en annexe à la présente délibération et qui se substituent aux décisions précédentes prises,
- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces dispositions dès que la délibération sera exécutoire.

7/ Éclairage public : contribution des communes pour la maintenance éclairage public et la vidéo-protection

Monsieur SURHOMME expose qu'il convient de fixer les contributions des communes pour la maintenance de l'éclairage public et la vidéo-protection pour l'année 2021.

Il est proposé de maintenir pour 2021 les redevances par point lumineux au même niveau qu'en 2020.



Annexe 1 à la délibération de la FDE 80 du 22/01/2021

COTISATION MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC BARÈME 2021 Communes avec taxe sur l'électricité au profit de la FDE 80

Type de source	Régime n°4 AD (+ de 3000 h/an)	Régime n°3 AE (3 000h - 2 001 h/an)	Régime n°2 BD - BE (2 000h - 1 001h/an)	Régime n°1 CD -CE - MF (- 1 000h/an)	Éclairage Homologué (- 1 000h /an)
SHP 70	24,28 €	20,90 €	14,53 €	12,53 €	- €
SHP 100	27,69 €	22,10 €	18,42 €	15,40 €	- €
SHP 150	33,19 €	24,05 €	20,57 €	17,74 €	- €
SHP 250	39,95 €	26,96 €	22,73 €	19,03 €	- €
SHP 400	42,03 €	32,33 €	25,98 €	23,58 €	- €
SHP 1000	73,04 €	62,09 €	54,28 €	45,73 €	- €
IM ≤ 500	48,53 €	34,44 €	27,84 €	22,15 €	- €
IM 1000	126,40 €	107,44 €	65,64 €	55,84 €	72,59 €
IM 2000	- €	- €	- €	71,69 €	90,41 €
IM 2000 - 400 V	- €	- €	- €	85,29 €	101,32 €
FLUO 55	66,45 €	56,48 €	27,11 €	23,01 €	- €
TF ≤ 36	15,28 €	12,98 €	9,74 €	9,26 €	- €
TF > 36	21,61 €	18,37 €	13,78 €	13,09 €	- €
LED ≤ 14	5,23 €	5,23 €	5,23 €	5,23 €	- €
LED > 14	10,45 €	10,45 €	10,45 €	10,45 €	- €

La cotisation annuelle d'une commune est déterminée par l'application du barème ci-dessus au parc des points lumineux de la commune selon le type de source et le régime de fonctionnement.

Les points lumineux neufs sont exonérés de cotisation durant une période de 2 ans après la mise en service.

TYPES DE SOURCES ET ÉQUIVALENCES		
Code Type lampe	Libellé Type Lampe	Equivalent
BF 80 - BF 125	Ballon Fluorescent	SHP 70
BF 250 - BF 400	Ballon Fluorescent	SHP 100
CBF	Compatible Ballon Fluorescent	SHP
H	Halogène	IM
IM	Iodure Métallique	IM
M	Mixte	SHP
SBP	Sodium Basse Pression	SHP
SHP	Sodium Haute Pression	SHP
TF	Tube Fluorescent	TF
Led	Led	Led
Fluo C	Fluo Compacte	TF
Xénon	Xénon	SHP
Néon	Néon	SHP

**COTISATION MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
BARÈME 2021
Communes conservant la taxe sur l'électricité**

Type de source	Régime n°4 AD (+ de 3000 h/an)	Régime n°3 AE (3 000h - 2 001 h/an)	Régime n°2 BD - BE (2 000h - 1 001h/an)	Régime n°1 CD -CE - MF (- 1 000h/an)	Éclairage Homologué (- 1 000h /an)
SHP 70	29,14 €	25,08 €	17,44 €	15,04 €	- €
SHP 100	33,23 €	26,52 €	22,10 €	18,48 €	- €
SHP 150	39,83 €	28,86 €	24,68 €	21,29 €	- €
SHP 250	47,94 €	32,35 €	27,28 €	22,84 €	- €
SHP 400	50,44 €	38,80 €	31,18 €	28,30 €	- €
SHP 1000	87,65 €	74,51 €	65,14 €	54,88 €	- €
IM £ 500	58,24 €	41,33 €	33,41 €	26,58 €	- €
IM 1000	151,68 €	128,93 €	78,77 €	67,01 €	87,11 €
IM 2000	- €	- €	- €	86,03 €	108,49 €
IM 2000 - 400 V	- €	- €	- €	102,35 €	121,58 €
FLUO 55	79,74 €	67,78 €	32,53 €	27,61 €	- €
TF £ 36	18,34 €	15,58 €	11,69 €	11,11 €	- €
TF > 36	25,93 €	22,04 €	16,54 €	15,71 €	- €
LED £ 14	6,28 €	6,28 €	6,28 €	6,28 €	- €
LED > 14	12,54 €	12,54 €	12,54 €	12,54 €	- €

La cotisation annuelle d'une commune est déterminée par l'application du barème ci-dessus au parc des points lumineux de la commune selon le type de source et le régime de fonctionnement.

Les points lumineux neufs sont exonérés de cotisation durant une période de 2 ans après la mise en service.

TYPES DE SOURCES ET ÉQUIVALENCES		
Code Type lampe	Libellé Type Lampe	Equivalent
BF 80 - BF 125	Ballon Fluorescent	SHP 70
BF 250 - BF 400	Ballon Fluorescent	SHP 100
CBF	Compatible Ballon Fluorescent	SHP
H	Halogène	IM
IM	Iodure Métallique	IM
M	Mixte	SHP
SBP	Sodium Basse Pression	SHP
SHP	Sodium Haute Pression	SHP
TF	Tube Fluorescent	TF
Led	Led	Led
Fluo C	Fluo Compacte	TF
Xénon	Xénon	SHP
Néon	Néon	SHP

Il propose aussi un barème de cotisation pour la maintenance de la vidéo-protection :

COTISATION MAINTENANCE DE LA VIDÉO-PROTECTION BAREME 2021		
Type de prestation	Commune avec Taxe au bénéfice de la Fédération	Commune urbaine versant 2 % de la Taxe à la Fédération
Maintenance préventive annuelle d'une caméra	150 € par caméra	180 € par caméra
Maintenance préventive annuelle du système d'exploitation centralisé	500 € par centre	600 € par centre

Monsieur BEAUVARLET précise de ne pas hésiter à contacter les services techniques de la Fédération ou lui-même en cas de projet d'installation de vidéo-protection. C'est un bon outil dissuasif à présenter aux habitants dans un cadre de prévention afin d'enrayer les dégradations. Monsieur DELOHEN a déjà commencé à installer ce système et va l'étendre à tout le village, ainsi les riverains sont plus confiants.

Monsieur DESSEAUX souligne qu'il y a tout intérêt à adhérer à la vidéo protection. Dans sa commune il y a une forte demande par rapport à auparavant. Il demande d'ailleurs s'il y a possibilité de choisir le type de matériel. En effet, Monsieur BEAUVARLET précise qu'un catalogue existe, avec différentes options (lecture de plaques, etc...), et tout dépend également du budget disponible.

Monsieur CAMUS approuve l'idée du choix du matériel par contre en ce qui concerne l'entreprise, il s'agit de celle du Marché à Bons de Commande pour la réalisation des travaux. Monsieur BEAUVARLET signale aussi la possibilité de vidéo-protection mobile qui offre plusieurs solutions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Président ;
- décide de fixer comme suit les contributions des communes pour la maintenance de l'éclairage public comprenant l'entretien, la maintenance préventive, le dépannage, la cartographie des réseaux, l'instruction des déclarations projet de travaux et des déclarations d'intention de commencement de travaux, le suivi et la gestion comptable et administrative des prestations, la gestion des sinistres : la cotisation annuelle est fixée pour l'année 2021 conformément aux barèmes annexés, avec une cotisation différente selon que la Fédération collecte (Annexe 1) ou non (Annexe 2) à son profit la taxe sur la consommation finale d'électricité dans la commune concernée ;
- décide de fixer comme suit les contributions des communes pour la maintenance de la vidéo protection : la cotisation annuelle est fixée pour l'année 2021 conformément aux barèmes annexés, avec une cotisation différente selon que la Fédération collecte ou non à son profit la taxe sur la consommation finale d'électricité dans la commune concernée (Annexe 3) ;
- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

8/ Contribution au financement des extensions du réseau gaz

Monsieur LECOMTE expose que la Fédération est sollicitée par des communes qui, considérant un intérêt collectif communal, souhaitent étendre le réseau de distribution gaz pour permettre la desserte des logements et l'abandon du fioul. Ces extensions ont vocation à être financées par le concessionnaire avec les contributions des bénéficiaires, mais ce financement peut être insuffisant d'où la nécessité d'une contribution de l'autorité concédante, la Fédération, pour que ces extensions soient réalisées.

Le Président propose que la Fédération apporte une contribution, mais sollicite aussi la collectivité concernée.

Après en avoir délibéré, le Comité de la Fédération, sur proposition du Bureau, à l'unanimité :

- approuve le principe pour la Fédération, autorité concédante, d'apporter une contribution pour la réalisation des extensions des réseaux gaz à hauteur du montant nécessaire pour permettre la réalisation par le concessionnaire aux conditions du contrat de concession ;
- conditionne le versement de cette contribution à l'existence d'une demande par la collectivité concernée et au versement par cette collectivité, à la Fédération, d'une participation à hauteur de 70% de la contribution nécessaire, les 30% restant étant pris en charge par la Fédération ;
- fixe une enveloppe annuelle de 60 000 € au maximum pour le financement apporté par la Fédération à la réalisation de ces opérations d'extensions (participation des collectivités déduite) ;
- plafonne à 15 000 € la contribution de la Fédération (participation de la collectivité déduite) apportée par extension ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à passer avec les collectivités et les concessionnaires pour la mise en œuvre de ces dispositions.

9/ Convention cadre de partenariat avec le Département de la Somme

Monsieur le Président expose que le Département de la Somme souhaite s'engager dans une nouvelle dynamique de partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme sur des enjeux majeurs d'aménagement et de développement durable du département.

Ainsi deux nouveaux dispositifs d'aides du Département sur la modernisation de l'éclairage public et la vidéo-protection seront adoptés et mis en œuvre dès 2021. Par ailleurs, le Département s'est engagé en 2020 sur des actions fortes en terme de mobilité durable et alternative pour lesquelles un partenariat avec la FDE 80 semble évident. Et enfin, des actions sur les bâtiments du Département seront au cœur de préoccupations environnementales en vue notamment de respecter le Décret Tertiaire et favoriser ainsi la maîtrise en énergie et la promotion d'énergie renouvelable.

Ces nouveaux dispositifs doivent faire l'objet d'une convention-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 afin de définir les objectifs et modalités du partenariat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80.

Monsieur le Président présente la convention cadre. Un partenariat général a été établi sur :

- l'éclairage public et la vidéo protection ;
- la mobilité durable (bornes électriques, GNV) ;
- le développement des aires de covoiturage ;
- l'efficacité énergétique et le développement des EnR ;
- le partenariat sur la rénovation des collèges.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la passation de la convention-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cette convention et d'en faire appliquer les clauses.

10/ Convention de mandat avec le Département de la Somme pour la gestion des aides éclairage et vidéo protection

Monsieur le Président expose que dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Somme accompagne les communes dans la réalisation de leurs travaux de modernisation de l'éclairage public afin de limiter la consommation énergétique des points lumineux de l'espace public. Le Département accompagne également les communes et EPCI dans le domaine de la sécurité des habitants en leur permettant de s'équiper en matériel de vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

Dans ces domaines, pour les communes adhérentes à la FDE 80 et dont elle assure la maîtrise d'ouvrage du projet, les aides du Département de la Somme viendront en complément des aides apportées par la FDE 80 et seront déduites du coût du projet.

Ces nouveaux dispositifs doivent faire l'objet d'une convention de mandat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 afin :

- de définir les conditions dans lesquelles le Département de la Somme délègue pour la période 2021-2022 à la FDE 80 sa compétence pour l'octroi de sa participation aux dispositifs départementaux d'aide à la modernisation de l'éclairage public aux bénéficiaires des communes, ainsi d'aide à l'installation d'équipement en vidéo protection au bénéfice des communes et EPCI ;
- de définir également les modalités et conditions d'instruction dans lesquelles la FDE 80 gère la participation du Département de la Somme.

Monsieur le Président présente au Comité le projet de convention de mandat, dont le partenariat général suivant été établi :

- 40 % d'aide pour le passage aux leds ou vidéo-protection, 50 000 € d'aide maxi par dossier ;
- pour les projets gérés par la Fédération, les aides du Conseil Départemental seront versées directement à la Fédération, soit une simplification pour les communes qui n'auront pas de dossier supplémentaire à constituer, ni d'avance d'argent à faire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la passation de la convention de mandat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cette convention et d'en faire appliquer les clauses.

Monsieur BEAUVARLET précise un point important pour les communes du fait que le Département verse la subvention à la FDE, la commune n'a pas à avancer la subvention du Département, ni la TVA. De plus, si l'enveloppe du Conseil Départemental est dépassée, elle sera rallongée. Une avance de 250 000 € sera effectuée au cours du premier semestre 2021 par le Conseil Départemental.

11/ Tableau des effectifs

Monsieur SURHOMME rappelle qu'il appartient au Comité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services administratifs et techniques de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Afin de répondre à l'évolution des besoins des services de la Fédération et à l'évolution des carrières des agents, le Président propose aux membres du Comité de modifier le tableau des effectifs de la Fédération et de créer les emplois concernés selon les décisions à venir du Bureau, à savoir :

- économiste de flux (ACTEE 2) ;
- chargé d'affaires Contrat d'Objectif Territorial (subventions ADEME/Région pour les énergies renouvelables) ;
- renfort aux fonctions support souhaité malgré efficacité à la comptabilité mais nécessitant un appui.

Monsieur BEAUVARLET précise qu'un nouvel agent d'accueil est arrivé depuis le 01/01/2021, un chargé d'affaires doit être recruté à la mi-mars en remplacement d'Éric OFFROY qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31/12/2020 et des entretiens sont prévus pour palier au remplacement de Julian BREQUE, technicien Système d'Informations Géographique qui est détaché à la DDTM de la Somme.

Le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme à compter du 22 janvier 2021 comme suit :

EFFECTIFS	NATURE DE L'EMPLOI
DIRECTION FONCTIONS SUPPORT	
1	Ingénieur en chef hors classe à temps complet assurant la fonction de Directeur général des services. <u>Emploi pourvu</u>
1	Attaché territorial à temps complet <i>Emploi non pourvu</i>
1	Rédacteur territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des fonctions support. <u>Emploi pourvu à temps complet</u>
3	Rédacteur territorial à temps complet <u>Trois emplois pourvus à temps complet</u>
2	Adjoint administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet. <u>Emploi pourvu</u> <i>Un emploi non pourvu</i>
1	Adjoint administratif territorial à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel</u>
DIRECTION DES OPÉRATIONS	
1	Ingénieur contractuel à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur contractuel à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des opérations. (CDI) <u>Un emploi pourvu à temps complet</u>
3	Ingénieur territorial à temps complet <u>Deux emplois pourvus</u> (dont 2 contractuels en CDD) <i>Un emploi non pourvu</i>
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet titulaire <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps complet <u>Deux emplois pourvus</u> (dont 1 en temps partiel à 80 %)
1	Adjoint administratif territorial à temps complet (Stagiaire) <u>Emploi pourvu</u>

DIRECTION TRANSITION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint de la transition et de l'efficacité énergétique (Agent mis à disposition de la SEM à 80%) <u>Emploi pourvu</u>
2	Ingénieur territorial à temps complet <u>Deux emplois pourvus</u> (dont 1 en temps partiel à 80 %)
1	<i>Chargé de mission - emploi non pourvu</i>
1	Rédacteur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu à temps partiel 80 %</u>
2	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet titulaire <u>2 emplois pourvus</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet stagiaire <u>1 emploi pourvu</u>

DIRECTION COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION	
1	Ingénieur en chef titulaire à temps complet assurant la fonction de Directeur Communication et Systèmes d'Informations <u>Emploi pourvu.</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet titulaire <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint technique territorial à temps complet faisant fonction d'informaticien <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet faisant fonction de chargé de communication <u>Un emploi pourvu</u>

2 - Les conditions de recrutement, l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière applicables à chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

3 - La présente délibération prendra effet à compter du 22 janvier 2021.

4 - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois existants ou à créer, aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget de la Fédération aux articles et chapitres prévus à cet effet.

12/ Don à la Banque Alimentaire de la Somme

Monsieur le Président expose que dans le contexte actuel de crise sanitaire avec les conséquences économiques néfastes, la pauvreté se développe et qu'il serait souhaitable que la Fédération fasse un geste de solidarité envers les consommateurs les plus précaires.

Le Bureau, après avoir étudié plusieurs pistes, propose de faire un don à la Banque Alimentaire de la Somme pour l'aider à payer les factures d'électricité de son dépôt situé à Boves qui redistribue des denrées alimentaires sur l'ensemble du Département.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- décide de faire un don de 5 000 € à la Banque Alimentaire de la Somme,
- précise que ce don sera effectué au moyen des crédits prévus à l'article 6713 Secours et dots du budget général,
- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

13/ Utilisation du service soumis à TVA au sein du budget principal pour l'activité « Électrification Rurale »

Monsieur WALLER explique que dans le cadre des nouveaux contrats de concession, la TVA ne peut plus être récupérée par l'intermédiaire du concessionnaire ENEDIS. La réglementation fiscale prévoit que l'activité de distribution d'électricité gérée par les Collectivités Territoriales est assujettie de plein droit à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), notamment en raison de son caractère industriel et commercial (SPIC). Il y a un an l'utilisation de ce service avait déjà été mise en place pour le contrat avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Cet assujettissement permet à l'autorité concédante de transférer au concessionnaire le droit à déduction de la TVA ayant grevé les investissements dont elle a été maître d'ouvrage sur le réseau concédé. Ce mécanisme est prévu à l'article 13 de l'ancien contrat de concession SICAE signé le 13 janvier 1999.

La taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que la FDE80 n'utilise pas pour la réalisation d'opérations ouvrant droit à déduction et qu'elle confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée, selon les dispositions de l'article 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts (CGI)

Le Décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015 a mis fin à ce mécanisme de transfert de droit à déduction en supprimant l'article 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts. Toute Collectivité Territoriale est désormais fondée à opérer directement la déduction de la taxe grevant les dépenses réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé, notamment les dépenses d'investissements publics mis à disposition de délégués de service public en application de contrats de délégation conclus à compter du 1er janvier 2016.

Le nouveau contrat de concession Enedis-EDF intègre cette nouvelle réglementation fiscale, notamment à son article 52.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 précise en plus que les Collectivités Territoriales assujetties à la TVA sont soumises aux obligations fiscales suivantes :

- Obligation déclarative : la collectivité est responsable de l'établissement des diverses déclarations exigées par les services fiscaux en matière de TVA ;
- Obligation de suivre dans des comptes distincts les opérations situées hors champ d'application de la TVA et celles placées dans le champ d'application de cette taxe. La mise en œuvre de cette obligation ne requiert pas la tenue de plusieurs comptabilités séparées, dès lors que la comptabilité, complétée le cas échéant par des registres annexes, fait apparaître distinctement les données comptables propre à chaque activité, et qu'ainsi il peut être justifié les mentions portées sur les déclarations de TVA.

La nomenclature M14, s'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), oblige d'ouvrir un budget annexe tenu selon la comptabilité M4 ou ses dérivés (M4x, ...), quel que soit le régime de TVA applicable.

Néanmoins, les opérations relatives à ce service peuvent aussi être comptabilisées dans le budget principal relevant de la nomenclature M14, à condition de faire l'objet de bordereaux de mandats et de titres numérotés distinctement pour les isoler des autres opérations non soumises à la TVA, faisant ressortir le montant des opérations budgétaires hors taxe, le montant de la TVA collectée et déductible applicable à ces opérations et le net à payer ou à recouvrer. Ces traitements devront en outre être retracés dans un état annexe joint au compte administratif.

Après discussion avec Madame la Comptable Assignataire de la Trésorerie Principale d'Amiens et Amendes, le Comité syndical par délibération du 28 janvier 2020 avait décidé de créer un service TVA au sein du budget principal concernant l'activité « distribution d'électricité » en lieu et place d'un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2020, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du nouveau contrat de concession signé avec la SICAE.

En effet, un budget annexe d'un SPIC exploité en régie, affermé ou concédé nécessite d'être adopté en équilibre tant en dépenses qu'en recettes (article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le but étant de déterminer le coût réel du service qui doit être financé par l'utilisateur. Or, la FDE80 ne facture aucun coût du service directement aux usagers, la relation contractuelle se limitant au concessionnaire. En conséquence, l'option d'un service TVA au sein du budget principal semble la plus cohérente.

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 du nouveau contrat de concession conclu avec le concessionnaire Enédis-EDF, il est proposé d'utiliser ce même service pour les opérations relevant du contrat de concession Enédis-EDF.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

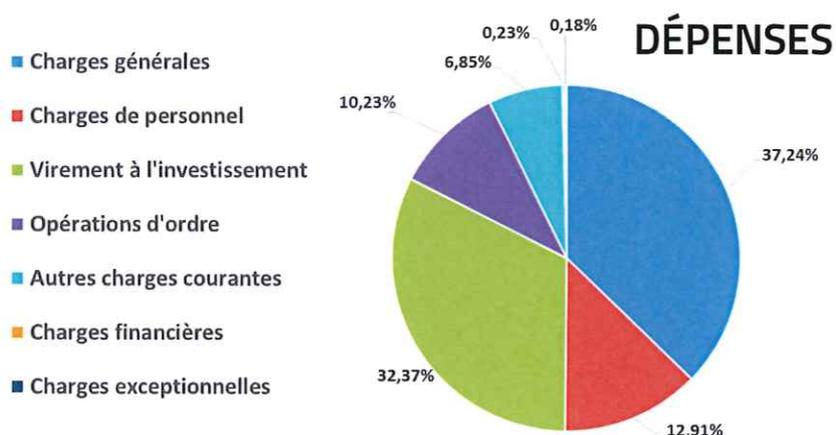
- Approuve l'utilisation du service « Electrification » soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au sein du budget principal pour les opérations relevant du nouveau contrat de concession Enédis-EDF à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Donne mandat à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

14/ Budget primitif 2021

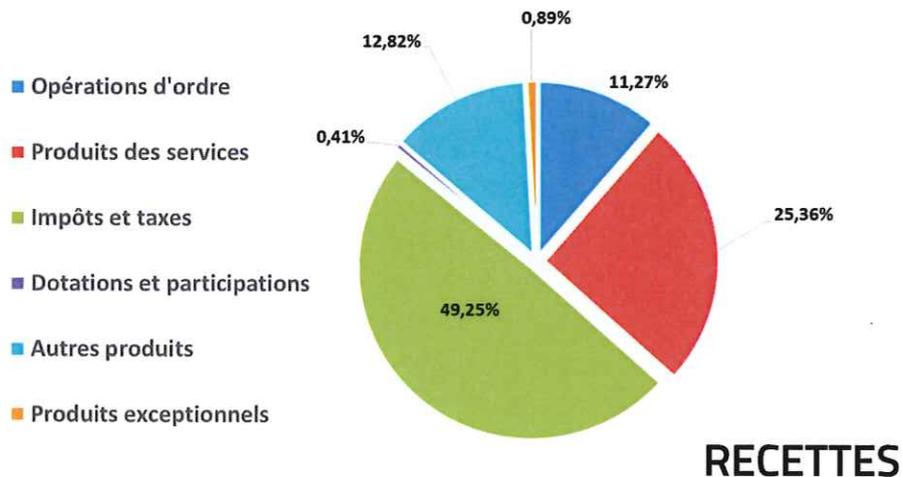
Chaque délégué a été destinataire, avec la convocation à la réunion, du détail des budgets soumis au vote ce jour.

14-1 – Section de fonctionnement : dépenses : 14 212 758 €

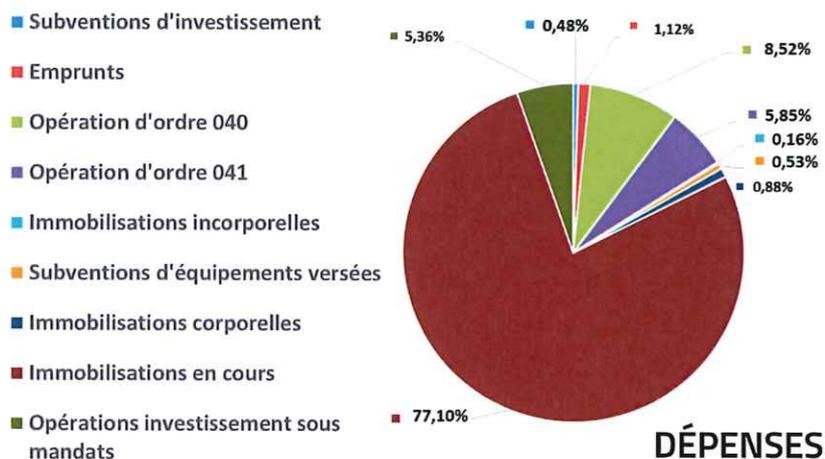
Monsieur SURHOMME présente le Budget Primitif 2021 proposé par la Commission des Finances et le Bureau, dans ses grandes masses et dans les détails comme indiqué ci-dessous :



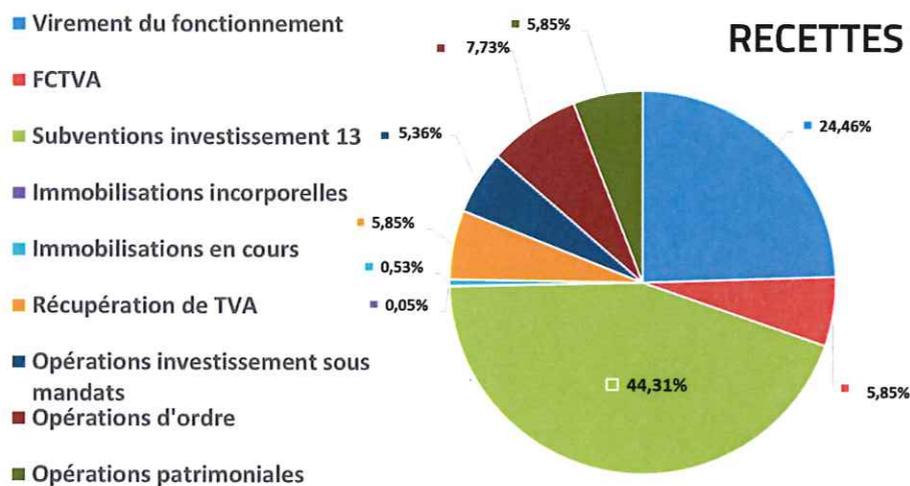
14-2 – Section de fonctionnement : recettes : 14 212 758 €



14-3 – Section de d'investissement : dépenses : 18 806 207 €



14-4 – Section de d'investissement : recettes : 18 806 207 €



Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve par 42 voix pour ce Budget Primitif 2021 dont le détail est indiqué ci-après :

PROJET BP 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ DEPENSES

Article	Désignation	BP 2020	DM1-2020	DM2-2020	TOTAL BUDGET 2020	Liquidé au 31/12/2020	Projet BP 2021
60611	Eau et assainissement	1 000,00			1 000,00	185,43	1 000,00
60612	Energie-Electricité	2 200 000,00	200 000,00		2 400 000,00	1 858 780,31	2 400 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00			0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	32 000,00			32 000,00	22 703,26	32 000,00
60623	Alimentation	1 200,00			1 200,00	58,07	1 200,00
60626	Autres fournitures non stockées	0,00			0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	3 000,00	8 000,00	21 000,00	20 159,74	12 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00			4 000,00	2 447,02	2 500,00
6064	Fournitures administratives	16 000,00			16 000,00	8 816,03	10 000,00
611	Contrats de prestations de service (TRANSFOS)	140 000,00	2 000,00	35 000,00	177 000,00	117 103,37	140 000,00
6122	Crédit-bail mobilier (copieurs)	1 800,00			1 800,00	849,60	0,00
6132	Locations immobilières	20 000,00			20 000,00	0,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00			2 000,00	1 439,86	2 000,00
614	Charges locatives	0,00			0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	6 000,00			6 000,00	1 638,95	6 000,00
615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	10 000,00			10 000,00	0,00	10 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	0,00			0,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux (EEP ENTREPRISE)	1 200 000,00	200 000,00	1 350 000,00	2 750 000,00	1 272 973,84	1 400 000,00
61551	Entretien matériel roulant	16 000,00	4 000,00		20 000,00	17 559,80	20 000,00
61556	Entretien autres biens mobiliers	0,00			0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance (dont bornes électriques)	250 000,00			250 000,00	115 641,08	200 000,00
6161	Primes d'assurances	30 000,00			30 000,00	27 330,04	30 000,00
617	Etudes et recherches	700 000,00	70 000,00	164 900,00	934 900,00	452 126,18	700 000,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00			15 000,00	12 959,87	12 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00			25 000,00	5 585,00	15 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires (congrès)	10 000,00	16 000,00		26 000,00	16 629,80	20 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00			3 000,00	1 512,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable	0,00			0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	30 000,00	35 000,00		65 000,00	38 040,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00			8 000,00	0,00	8 000,00
6228	Divers (frais TR + gratification stagiaire)	9 000,00			9 000,00	2 753,49	5 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00		2 000,00	12 000,00	8 080,80	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00			500,00	305,64	500,00
6233	Foires et expositions	9 000,00			9 000,00	5 325,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00		12 000,00	21 000,00	15 013,82	15 000,00
6238	Frais divers	2 000,00			2 000,00	0,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	16 000,00			16 000,00	12 905,40	16 000,00
6255	Frais de déménagement	1 500,00			1 500,00	0,00	1 500,00
6256	Missions	1 500,00			1 500,00	0,00	1 500,00
6257	Réceptions	35 000,00			35 000,00	12 449,68	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00			25 000,00	13 276,03	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00			30 000,00	31 138,94	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00			500,00	0,00	500,00
6281	Cotisations FNCCR et divers	63 000,00	20 000,00		83 000,00	65 433,60	75 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 000,00			23 000,00	20 016,20	23 000,00
6288	Autres services	2 000,00			2 000,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	500,00			500,00	409,00	500,00
63513	Autres impôts locaux (TLA)	2 200,00			2 200,00	1 856,00	2 200,00
637	Autres impôts, taxes (FIPHFP)	3 500,00			3 500,00	2 006,00	3 500,00
Total 011	Charges à caractère général	4 976 200,00	560 000,00	1 671 900,00	7 097 100,00	4 186 628,66	5 292 900,00
6216	Autre personnel extérieur	15 000,00			15 000,00	12 900,00	15 000,00
6331	Versement de transport	18 000,00			18 000,00	17 249,41	18 000,00
6336	Cotisations au Centre de gestion de la FPT	15 000,00			15 000,00	12 478,26	15 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	3 000,00			3 000,00	2 875,18	3 100,00
64111	Rémunérations principales du Personnel titulaire	530 000,00			530 000,00	543 414,10	560 000,00
64112	Supplément familial/VNI - Personnel titulaire	20 000,00			20 000,00	16 961,73	20 000,00
64118	Indemnités et primes- Personnel titulaire	280 000,00			280 000,00	248 040,59	270 000,00
64131	Rémunérations du Personnel non titulaire	380 000,00			380 000,00	334 347,64	400 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00			0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	190 000,00			190 000,00	185 960,94	190 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 000,00			200 000,00	186 578,44	201 000,00
6454	Cotisations ASSEDI	15 000,00			15 000,00	13 609,04	16 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00			45 000,00	35 485,34	45 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	2 000,00			2 000,00	0,00	2 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 500,00			1 500,00	0,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	6 000,00			6 000,00	5 936,00	6 200,00
64732	Allocations de chômage versées aux assédic	0,00			0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	800,00			800,00	754,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses (mutuelles)	9 000,00			9 000,00	9 158,00	9 500,00
6488	Autres charges (TR + Frais de transport)	60 000,00			60 000,00	54 868,34	60 000,00
Total 012	Charges de personnel	1 770 300,00	0,00	0,00	1 770 300,00	1 690 617,03	1 834 300,00
Total 022	Dépenses imprévues	30 000,00			30 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 627 258,00	8 425 479,38		13 052 737,38		4 600 935,00
Total 023	Virement à la section d'investissement	4 627 258,00	8 425 479,38	0,00	13 052 737,38	0,00	4 600 935,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00	0,00
6761	Dif sur réal. Trans. en invest.	0,00			0,00	0,00	0,00
6811	Dot. Amort.immos incorp.& corporelles	1 385 071,00		15 000,00	1 400 071,00	1 399 960,41	1 453 834,00
6815	Dot.aux provisions pour risques et charges de fonct.	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 385 071,00	0,00	15 000,00	1 400 071,00	1 399 960,41	1 453 834,00
6531	Indemnités des élus	120 000,00			120 000,00	101 435,37	120 000,00
6532	Frais de mission des élus	500,00			500,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite des élus	7 000,00			7 000,00	5 789,79	7 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale (part patronale) élus	21 000,00			21 000,00	19 672,22	23 000,00
6535	Formation	2 000,00			2 000,00	0,00	2 000,00
6541	Perte sur créances irrécouvrables (adm en non valeur)	10 000,00			10 000,00	0,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00
65733	Département	5 000,00			5 000,00	0,00	5 000,00
657348	Autres Communes	5 000,00			5 000,00	0,00	5 000,00
657351	Groupement de collectivités	0,00			0,00	0,00	0,00
657358	Autres groupements	0,00			0,00	0,00	0,00
65738	Autres organismes publics (vir vers BA)	700 000,00			700 000,00	700 000,00	700 000,00
6574	Subventions de fonctionnement asso	0,00			0,00	0,00	0,00
65888	Charges diverses de gestion courantes	100 000,00			100 000,00	61 551,10	100 000,00
Total 66	Autres charges de gestion	971 600,00	0,00	0,00	971 600,00	888 448,48	973 500,00

66111	Intérêts réglés à échéance	21 729,00			21 729,00	21 727,38	16 688,00
66112	Intérêts- Rattachement aux ICNE	0,00			0,00	-2 150,67	5 600,00
6615	Intérêt Egne de Trésorerie	0,00			0,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières	15 000,00			15 000,00	0,00	10 000,00
Total 66	Charges financières	36 729,00	0,00	0,00	36 729,00	19 676,71	32 288,00
6713	Secours et dots	0,00			0,00	0,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opés de gestion	10 000,00			10 000,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (exercice antérieurs)	5 000,00			5 000,00	10 010,67	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles (C2E)	10 000,00			10 000,00	3 382,10	5 000,00
Total 67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	13 392,77	25 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 821 058,00	8 975 479,38	1 686 900,00	24 383 437,38	8 198 524,06	14 212 756,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1-2020	DM2-2020	TOTAL BUDGET 2020	Liquidé au 31/12/2020	Projet BP 2021
002	Excédent antérieur reporté	0,00	8 975 479,38		8 975 479,38	8 975 479,38	0,00
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00	8 975 479,38	0,00	8 975 479,38	8 975 479,38	0,00
6091	RRR Sur achats de matières premières et fournitures	0,00			0,00	0,00	0,00
6094	RRR sur études et prestations de services	0,00			0,00	0,00	0,00
6095	RRR sur achats de matériels, équipements et travaux	0,00			0,00	0,00	0,00
619	RRR sur services extérieurs	0,00			0,00	0,00	0,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	0,00		4 000,00	4 000,00	7 649,80	0,00
6458	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale	0,00			0,00	0,00	0,00
6479	Remboursement sur autres charges de Sécurité Sociale	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	7 649,80	0,00
722	Travaux en régie (Transfert maîtrise d'œuvre ER, EP)	1 150 000,00			1 150 000,00	945 703,94	900 000,00
776	Dif. réel reprise au résultat	0,00			0,00	0,00	0,00
777	Quote part des subventions transférée au compte de résultat	613 058,00			613 058,00	613 048,61	701 758,00
7785	Excédent Inv repris au cpte de résultat	0,00			0,00	0,00	0,00
7811	Reprise sur amort. des immos	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	1 763 058,00	0,00	0,00	1 763 058,00	1 558 752,55	1 601 758,00
705	Etudes (Conventions CEP DT2E)	40 000,00		25 000,00	65 000,00	65 571,67	50 000,00
7066	Redevances et droit des services	0,00			0,00	0,00	0,00
70688	Redevance entretien EP	960 000,00			960 000,00	1 108 608,59	1 120 000,00
70848	Produits autres organismes (mise à dispo DT2E)	15 000,00			15 000,00	0,00	15 000,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables (remb commune sur factures électricité)	2 200 000,00		650 000,00	2 850 000,00	2 846 211,27	2 400 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (Freshmile)	10 000,00			10 000,00	26 005,88	20 000,00
Total 70	Produit des services	3 225 000,00	0,00	675 000,00	3 900 000,00	4 046 397,61	3 605 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	7 300 000,00			7 300 000,00	6 156 617,50	7 000 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 73	Impôt et Taxes	7 300 000,00	0,00	0,00	7 300 000,00	6 156 617,50	7 000 000,00
74718	Participation de l'Etat (Autres)	0,00			0,00	0,00	0,00
7472	Participation de la Région	0,00		216 000,00	216 000,00	146 270,88	0,00
7473	Participation du Département	0,00			0,00	0,00	0,00
74748	Participation des communes (contribution communes)	23 000,00			23 000,00	23 448,47	23 000,00
74759	Participation autres groupement	0,00		16 000,00	16 000,00	16 096,00	0,00
7478	Participation autres organismes (transfos enedis/sicae)	30 000,00		5 500,00	35 500,00	35 488,50	35 000,00
7488	Autres attributions et Participations	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 74	Dotations et participations	53 000,00	0,00	237 500,00	290 500,00	221 303,85	58 000,00
757	Redevances versées par les concessionnaires	1 300 000,00		670 000,00	1 970 000,00	2 029 335,08	1 800 000,00
7588	Produits divers de gestion courante (TR agents)	20 000,00			20 000,00	20 720,08	22 000,00
Total 75	Autres produits de gestion courante	1 320 000,00	0,00	670 000,00	1 990 000,00	2 050 055,16	1 822 000,00
761	Intérêts des parts sociales (CRCA)	0,00			0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 76	Produits Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00			0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat. de gestion	0,00			0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	10 000,00			10 000,00	0,00	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers (C2E, remb divers)	150 000,00		400,00	150 400,00	88 091,22	116 000,00
Total 77	Produits exceptionnels	160 000,00	0,00	400,00	160 400,00	88 091,22	126 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 821 058,00	8 975 479,38	1 686 900,00	24 383 437,38	23 164 347,07	14 212 756,00

PROJET BP 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ DEPENSES

Article	Désignation	Projet BP 2020	DM1-2020	DM2-2020	TOTAL BUDGET 2020	Liquidé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté					0,00	
Total 001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Autres communes (remb EP)	30 000,00			30 000,00	1 760,05	25 000,00
1318	Autres	5 000,00			5 000,00	489,44	5 000,00
1323	Département	0,00			0,00	0,00	0,00
13248	Autres communes (Remb ER)	30 000,00		-10 000,00	20 000,00	1 058,32	30 000,00
1328	Autres	30 000,00		10 000,00	40 000,00	50 752,26	30 000,00
Total 13	Subventions d'investissement	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	54 060,09	90 000,00
1641	Emprunts	206 779,00			206 779,00	206 776,43	210 549,00
166	Refinancement de la dette	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	206 779,00	0,00	0,00	206 779,00	206 776,43	210 549,00
024	Produits de cessions	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 024	Produits de Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Subv d'équipement Etat	318,00			318,00	318,00	318,00
139141	Subv d'équipement communes	1 922,00			1 922,00	0,00	758,00
139148	Subv d'équipement autres communes	610 818,00			610 818,00	612 730,61	700 682,00
1511	Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
192	Plus/moins value cession d'immos	0,00			0,00	0,00	0,00
2315	Transfert maîtrise d'œuvre	1 150 000,00			1 150 000,00	945 703,94	900 000,00
28031	Amort. Frais d'études	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 040	Opération d'ordre entre section	1 763 058,00	0,00	0,00	1 763 058,00	1 558 752,55	1 601 758,00
2128/100	Autres agencements et aménagement terrains	0,00			0,00	0,00	0,00
21318/100	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00	0,00
2762	Avance sur TVA (opé ordre)	1 600 000,00	1 300 000,00		2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
Total 041	Opération d'ordre entre section	1 600 000,00	1 300 000,00	0,00	2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	71 601,60		171 601,60	2 613,60	
2033/100	Frais d'insertion	0,00			0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	50 000,00			50 000,00	39 394,35	30 000,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	71 601,60	0,00	221 601,60	42 007,95	30 000,00
2041582	Fonds de concours opés ss Mandats EP	100 000,00	574 886,00		674 886,00	155 404,34	100 000,00
Total 204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	574 886,00	0,00	674 886,00	155 404,34	100 000,00
21318	Autres batiments publics	0,00		10 800,00	10 800,00	10 800,00	0,00
2135	Inst. générales, aménagements des constructions	10 000,00			10 000,00	5 867,52	10 000,00
2181	Installations générales	15 000,00			15 000,00	462,55	10 000,00
2182	Matériel de transport	70 000,00			70 000,00	31 363,52	60 000,00
2183	Matériel de bureau informatique	50 000,00		30 000,00	80 000,00	67 043,14	60 000,00
2184	Mobilier	10 000,00			10 000,00	805,24	10 000,00
2188	Autres immos corporelles	15 000,00			15 000,00	4 972,56	15 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	170 000,00	0,00	40 800,00	210 800,00	121 314,53	165 000,00
2315/020	Travaux ER	9 700 000,00	16 488 461,32		26 188 461,32	9 784 139,00	9 500 000,00
2315/814	Travaux EP (Maîtrise d'ouvrage FDE)	4 700 000,00	10 451 885,37	954 100,00	16 105 985,37	5 595 614,38	5 000 000,00
238	Avances	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 23	Immobilisations en cours	14 400 000,00	26 940 346,69	954 100,00	42 294 446,69	15 379 753,38	14 500 000,00
261	Titres de participations	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 26	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautions versées	0,00			0,00	0,00	0,00
2762	Trop perçu TVA	0,00			0,00	0,00	0,00
276358	Créances sur autres groupements	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations sous mandats	434 000,00	1 899 116,27	259 800,00	2 592 916,27	927 269,89	1 008 900,00
Total 45	Opés Investissement sous Mandats	434 000,00	1 899 116,27	259 800,00	2 592 916,27	927 269,88	1 008 900,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 918 837,00	30 785 950,56	1 254 700,00	50 959 487,56	19 868 789,60	18 806 207,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1-2020	DM2-2020	TOTAL BUDGET 2020	Liquidé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	397 787,09		397 787,09	397 787,09	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 627 258,00	8 425 479,38	0,00	13 052 737,38	0,00	4 600 935,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 627 258,00	8 425 479,38	0,00	13 052 737,38	0,00	4 600 935,00
10222	FCTVA	1 300 000,00		910 000,00	2 210 000,00	2 213 233,24	1 100 000,00
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	5 646 901,27		5 646 901,27	5 646 901,27	0,00
Total 10	Dotations Fonds divers réserves	1 300 000,00	5 646 901,27	910 000,00	7 856 901,27	7 860 134,51	1 100 000,00
13148/814	Sub équip transférables communes (EP)	2 750 000,00	3 967 257,27		6 717 257,27	3 046 299,05	2 230 000,00
13148/020	Sub équip transférables communes (BORNES)	0,00	7 568,72		7 568,72	1 140,61	0,00
1318/814	Sub équip transférables Autres (EP)	43 508,00	393 547,26		437 055,26	109 486,73	102 538,00
1318/020	Sub équip transférables Autres (BORNES)	0,00			0,00	0,00	0,00
1321	Sub Etat et établissements nationaux (FACE/ADEME)	1 154 000,00	2 416 527,00		3 570 527,00	1 339 110,81	1 200 000,00
1322	Sub Région	0,00	97 985,55		97 985,55	23 768,35	0,00
1323	Sub Département	0,00			0,00	0,00	1 000 000,00
13248	Participations des Communes	2 700 000,00	3 380 551,20		6 080 551,20	2 722 338,48	2 500 000,00
13258	Participations autres groupements	0,00			0,00	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00			0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions (Part particulier/ERDF/PCT)	1 200 000,00	1 338 872,70		2 538 872,70	1 750 944,53	1 300 000,00
Total 13	Subventions d'investissement	7 847 508,00	11 602 308,70	0,00	19 449 817,70	8 993 088,56	8 332 538,00
1641	Emprunts	0,00			0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de la dette	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00		69 900,00	79 900,00	75 861,60	10 000,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	69 900,00	79 900,00	75 861,60	10 000,00
024	Produits de cessions	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 024	Produits de Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315/020	Immobilisations en cours	60 000,00			60 000,00	22 704,01	50 000,00
2315/814	Immobilisations en cours	55 000,00			55 000,00	1 684,16	50 000,00
Total 23	Immobilisations en cours	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	24 388,17	100 000,00
275	Dépôt et cautionnement versés	0,00			0,00		
2762	Récupération de TVA	1 600 000,00	1 300 000,00		2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
Total 27	Autres Immos Financières	1 600 000,00	1 300 000,00	0,00	2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
4582	Opérations sous mandats	434 000,00	2 113 473,12	259 800,00	2 807 273,12	888 154,83	1 008 900,00
Total 45	Opés Investissement sous Mandats	434 000,00	2 113 473,12	259 800,00	2 807 273,12	888 154,83	1 008 900,00
1511	Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
192	Plus/Moins value cession d'immos	0,00			0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00			0,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des Frais d'études	9 319,00		11 400,00	20 719,00	20 687,00	12 018,00
28033	Amortissements des Frais d'insertion	0,00		3 600,00	3 600,00	3 547,11	0,00
28041582	Amort Sub Groupement de collectivité	201 228,00			201 228,00	201 228,00	155 405,00
28051	Concession & droits similaires (Logiciels)	30 123,00			30 123,00	30 121,72	25 145,00
28121	Plantation d'arbres et d'arbustes	192,00			192,00	192,00	192,00
28135	Inst. générales aménagement des constructions	0,00			0,00	0,00	392,00
28152	Installations de voirie (EP)	1 042 491,00			1 042 491,00	1 042 479,15	1 184 895,00
28181	Installations générales aménagement	6 111,00			6 111,00	6 107,01	6 009,00
28182	Matériel de transport	25 943,00			25 943,00	25 942,54	20 168,00
28183	Matériel de bureau informatique	55 856,00			55 856,00	55 850,88	36 244,00
28184	Mobilier	8 010,00			8 010,00	8 008,67	8 500,00
28188	Autres immos corporelles	5 798,00			5 798,00	5 796,33	4 866,00
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	1 385 071,00	0,00	15 000,00	1 400 071,00	1 399 960,41	1 453 834,00
2031	Frais d'études	0,00			0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00			0,00	0,00	0,00
21534	Transfert de TVA (op ordre)	0,00			0,00	0,00	0,00
2315	Transfert de TVA	1 600 000,00	1 300 000,00		2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
Total 041	Opération patrimoniales	1 600 000,00	1 300 000,00	0,00	2 900 000,00	1 423 450,45	1 100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 918 837,00	30 785 950,56	1 254 700,00	50 959 487,56	22 486 276,07	18 806 207,00

15/ Transfert du budget principal au budget annexe « communications électroniques »

Monsieur SURHOMME indique à l'assemblée que la réalisation des travaux d'électrification rend indispensable la réalisation d'investissements sur les infrastructures d'accueil de communications électroniques et que les dispositions législatives (article L 2224-35) prévoient certes une prise en charge partielle par l'opération de communications électroniques mais mettent une partie des coûts à la charge de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Afin de ne pas répercuter de manière brutale le coût de ces investissements sur le coût du tarifs pour les usagers et compte tenu des exigences du service public imposant des contraintes particulières de fonctionnement, en application des articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, il convient de transférer du budget principal de la FDE 80 vers le budget annexe infrastructures de communications électroniques les crédits ouverts au chapitre 65 article 65738 pour un montant de 700 000,00 € afin que le coût des travaux d'investissement d'infrastructures de communications électroniques ne soit intégralement répercuté sur les communes adhérentes de la FDE 80.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- autorise le virement du budget principal vers le budget annexe d'infrastructures de communications électroniques.

16/ Budget annexe 2021 : Infrastructures de génie civil de communications électroniques

Monsieur SURHOMME présente le budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » proposé par la Commission des Finances et le Bureau. Il fait remarquer qu'à 20 000 € près, le montant des dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget annexe est sensiblement identique à celui de 2020.

16-1 – Section de fonctionnement : dépenses : 983 615 €

Chapitre	Désignation	BP 2021
011	Charge à caractère général	175 000 €
023	Virement à la section d'investissement	485 987 €
042	Opérations d'ordre	292 628 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	20 000 €
TOTAL		983 615 €

16-2 – Section de fonctionnement : recettes : 983 615 €

Chapitre	Désignation	BP 2021
042	Opérations d'ordre	188 615 €
70	Produits des services	90 000 €
74	Subvention d'exploitation	700 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €
TOTAL		983 615 €

16-3 – Section de d'investissement : dépenses : 2 223 012 €

Chapitre	Désignation	BP 2021
040	Opérations d'ordre	188 615 €
13	Subventions d'investissement	34 397 €
23	Immobilisation en cours	2 000 000 €
TOTAL		2 223 012 €

16-4 – Section de d'investissement : recettes : 2 223 012 €

Chapitre	Désignation	BP 2021
021	Virement de la section d'exploitation	485 987 €
13	Subventions d'investissement	1 420 000 €
23	Immobilisations en cours	24 397 €
40	Opérations d'ordre	292 628 €
TOTAL		2 223 012 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve, à l'unanimité, ce budget annexe 2021 « infrastructures de génie civil de communications électroniques » dont le détail est indiqué ci-après :

PROJET Budget Primitif 2021 Infrastructures de génie civil de communications électroniques

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ DEPENSES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
6156	Maintenance	35 000,00	35 000,00	70 000,00	24 889,34	70 000,00
617	Etudes et recherches	125 000,00		125 000,00		100 000,00
6288	Autres	0,00		0,00	1 880,00	5 000,00
Total 011	Charges à caractère général	160 000,00	35 000,00	195 000,00	26 769,34	175 000,00
023	Virement à la section d'investissement	529 988,00	1 436 298,89	1 966 286,89		485 987,00
Total 023	Virement à la section d'investissement	529 988,00	1 436 298,89	1 966 286,89	0,00	485 987,00
6811	Dot. Amort.immos incorp. & corporelles	255 615,00		255 615,00	255 613,97	292 628,00
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 615,00	0,00	255 615,00	255 613,97	292 628,00
658	Charges diverses de gestion courantes	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total 65	Autres charges de gestion	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
673	Titres annulés (exercice antérieurs)	5 000,00		5 000,00	1 886,99	20 000,00
Total 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	1 886,99	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		960 603,00	1 471 298,89	2 431 901,89	284 270,30	983 615,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
002	Excédent antérieur reporté	0,00	1 471 298,89	1 471 298,89	1 471 298,89	0,00
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00	1 471 298,89	1 471 298,89	1 471 298,89	0,00
777	Quote part des subventions transférables	165 603,00		165 603,00	165 602,11	188 615,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	165 603,00	0,00	165 603,00	165 602,11	188 615,00
7083	Locations diverses (Orange, Somme numérique)	90 000,00		90 000,00	136 961,30	90 000,00
Total 70	Produit des services	90 000,00	0,00	90 000,00	136 961,30	90 000,00
74	Subventions d'exploitation	700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total 74	Dotations et participations	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
7588	produits divers de gestion courante	0,00		0,00		0,00
Total 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels	0,00		0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
Total 77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		960 603,00	1 471 298,89	2 431 901,89	2 473 862,30	983 615,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ DEPENSES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	273 376,13	273 376,13	273 376,13	
Total 001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	273 376,13	273 376,13	273 376,13	0,00
13914	Subventions transférées au compte de résultat communes	164 849,00		164 849,00	164 848,11	187 861,00
13918	Subventions transférées au compte de résultat Autres	754,00		754,00	754,00	754,00
Total 040	Opération d'ordre entre section	165 603,00	0,00	165 603,00	165 602,11	188 615,00
1314	Sub équip transférables communes	20 000,00		20 000,00	9 277,78	20 000,00
1318	Sub d'inv Autres	14 397,00		14 397,00	497,45	14 397,00
Total 13	Subventions d'investissement	34 397,00	0,00	34 397,00	9 775,23	34 397,00
2315	Travaux d'infrastructures de communications Elec	2 000 000,00	4 550 813,87	6 550 813,87	2 030 422,41	2 000 000,00
Total 23	Immobilisations en cours	2 000 000,00	4 550 813,87	6 550 813,87	2 030 422,41	2 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 200 000,00	4 824 190,00	7 024 190,00	2 479 175,88	2 223 012,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	529 988,00	1 436 298,89	1 966 286,89	0,00	485 987,00
021	Virement de la section de fonctionnement	529 988,00	1 436 298,89	1 966 286,89	0,00	485 987,00
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	748 758,07	748 758,07	748 758,07	0,00
Total 10	Dotations Fonds divers réserves	0,00	748 758,07	748 758,07	748 758,07	0,00
1314	Sub équip transférables communes	1 200 000,00	2 578 964,47	3 778 964,47	1 128 708,49	1 200 000,00
1318	Sub d'inv Autres	200 000,00	60 168,57	260 168,57	71 905,34	220 000,00
Total 13	Subventions d'investissement	1 400 000,00	2 639 133,04	4 039 133,04	1 200 613,83	1 420 000,00
2315	Travaux d'infrastructures de communications Elec	14 397,00		14 397,00	16 704,38	24 397,00
Total 23	Immobilisations en cours	14 397,00	0,00	14 397,00	16 704,38	24 397,00
28151	Amortissement travaux d'infrastructures	255 615,00		255 615,00	255 613,97	292 628,00
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	255 615,00	0,00	255 615,00	255 613,97	292 628,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 200 000,00	4 824 190,00	7 024 190,00	2 221 690,25	2 223 012,00

17/ Budget annexe 2021 : Réseau de chaleur

Monsieur SURHOMME présente le budget annexe « réseau de chaleur » proposé par la Commission des Finances et le Bureau.

17-1 – Section de fonctionnement : dépenses : 581 840 €

Chapitre	Désignation	BP1
023	Virement à la section d'investissement	62 114 €
011	Charges à caractère général	472 645 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	9 996 €
65	Autres charges de gestion	4 000 €
66	Charges financières	31 085 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
TOTAL		581 840 €

17-2 – Section de fonctionnement : recettes : 581 840 €

Chapitre	Désignation	BP 2020
042	Opérations d'ordre entre sections	1 840 €
70	Vente de produits	550 000 €
75	Autres produits gestion courantes	10 000 €
77	Produits exceptionnels	20 000 €
TOTAL		581 840 €

17-3 – Section de d'investissement : dépenses : 157 950 €

Chapitre	Désignation	BP 2020
040	Opération d'ordre entre section	1 840 €
16	Emprunts et dettes assimilées	66 110 €
20	Immobilisations en cours (études)	30 000 €
23	Immobilisation en cours (travaux)	60 000 €
TOTAL		157 950 €

Monsieur SURHOMME fait remarquer que le montant des dépenses nettement différent à celui de 2020, est justifié par rapport aux dépenses réalisées pour le réseau de chaleur de Roye.

17-4 – Section de d'investissement : recettes : 157 950 €

Chapitre	Désignation	BP 2020
021	Virement de la section d'exploitation	62 114 €
13	Subventions d'investissement	85 840 €
040	Opérations d'ordre entre sections	9 996 €
TOTAL		157 950 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve, à l'unanimité ce budget annexe 2021 « réseau de chaleur » dont le détail est indiqué ci-après :

PROJET Budget Primitif 2021 Budget annexe Réseau de chaleur

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
1/ DEPENSES							
Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
002	Deficit antérieur reporté		8 803,14		8 803,14	8 803,14	0,00
002	Résultat d'exploitation antérieur reporté	0,00	8 803,14	0,00	8 803,14	8 803,14	0,00
Total 023	Virement à la section d'investissement	60 003,00	0,00	0,00	60 003,00		62 114,00
6061	Fourniture non stockables (énergie)	337 000,00			337 000,00	124 732,57	290 000,00
6156	Maintenance	104 000,00			104 000,00	61 116,19	115 000,00
6226	Honoraires	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	36 000,00			36 000,00	23 299,04	36 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00			3 000,00	0,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6287	Remboursement de frais (Viria)	102 000,00			102 000,00	90 914,48	12 645,00
63512	Taxes foncières	12 000,00			12 000,00	0,00	12 000,00
63513	Autres impôts locaux (taxe aménagement)	0,00			0,00	5 762,00	0,00
Total 011	Charges à caractère général	596 000,00	0,00	2 000,00	598 000,00	307 824,28	472 645,00
6811	Dot. Amort.immos incorp.& corporelles	9 997,00	0,00	5 375,00	15 372,00	15 372,00	9 996,00
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 997,00	0,00	5 375,00	15 372,00	15 372,00	9 996,00
658	Charges diverses de gestion courantes	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Total 65	Autres charges de gestion	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	31 085,00
Total 66	Charges financières	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	31 085,00
673	Titres annulés (exercice antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		712 000,00	8 803,14	7 375,00	728 178,14	331 999,42	581 840,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
002	Excédent antérieur reporté				0,00	0,00	0,00
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote part des subventions transférables	0,00	0,00	4 527,50	4 527,50	4 527,50	1 840,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	4 527,50	4 527,50	4 527,50	1 840,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de service	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00	362 492,27	550 000,00
7087	Remboursement de frais (GAZ hôpital corbie)	102 000,00	0,00	0,00	102 000,00	80 644,37	0,00
Total 70	Ventes de produits	682 000,00	0,00	0,00	682 000,00	443 136,64	550 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	produits divers de gestion courante	10 000,00	8 803,14		18 803,14	0,00	10 000,00
Total 75	Autres produits de gestion courantes	10 000,00	8 803,14	0,00	18 803,14	0,00	10 000,00
7711	Pénalités perçus	0,00	0,00	2 847,50	2 847,50	24 000,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Total 77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	2 847,50	20 000,00	24 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		712 000,00	8 803,14	7 375,00	728 178,14	471 664,14	581 840,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ DEPENSES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté		641 708,36		641 708,36	641 708,36	
Total 001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	641 708,36	0,00	641 708,36	641 708,36	0,00
13913	Subventions transférées au compte de résultat communes	0,00	0,00	4 527,50	4 527,50	4 527,50	1 840,00
13918	Subventions transférées au compte de résultat département	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total 040	Opération d'ordre entre section	0,00	0,00	4 527,50	4 527,50	4 527,50	1 840,00
1641	Emprunts	80 000,00			80 000,00	0,00	66 110,00
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	66 110,00
2031	Frais d'études	200 000,00	16 465,61	847,50	217 313,31	0,00	30 000,00
2031/110	Frais d'études (Corbie)				0,00	14 211,16	0,00
2031/120	Frais d'études (Roye)		5 800,83		5 800,83	8 611,16	0,00
2031/130	Frais d'études(Doullens)				0,00	7 329,00	0,00
2031/140	Frais d'études (Friville - Escarboin)				0,00	0,00	0,00
2031/150	Frais d'études (Rosières en Santerre)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	200 000,00	22 266,64	847,50	223 114,14	30 151,32	30 000,00
2315	Travaux réseau de chaleur	0,00	20 900,00		20 900,00	0,00	60 000,00
2315/110	Travaux réseau de chaleur (corbie)	0,00	1 428 600,00		1 428 600,00	1 312 286,79	0,00
2315/120	Travaux réseau de chaleur (roye)	4 460 000,00			4 460 000,00	52 215,07	0,00
Total 23	Immobilisations en cours	4 460 000,00	1 449 500,00	0,00	5 909 500,00	1 364 501,86	60 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 740 000,00	2 113 475,00	5 375,00	6 858 850,00	2 040 889,04	157 950,00

2/ LES RECETTES

Article	Désignation	BP 2020	DM1 2020	DM2 20120	TOTAL BUDGET 2020	réalisé au 31/12/2020	Projet BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	0,00		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 003,00			60 003,00		62 114,00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 003,00	0,00	0,00	60 003,00	0,00	62 114,00
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 10	Dotations Fonds divers réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Sub équip transférables Etat	0,00			0,00	723 320,24	85 840,00
1312	Sub équip transférables région	0,00			0,00	0,00	0,00
1312/110	Sub équip transférables région (corbie)	0,00	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00	203 885,50	0,00
1312/120	Sub équip transférables région (roye)	1 450 000,00			0,00	0,00	0,00
1313	Sub équip transférables département	0,00			0,00	4 306,25	0,00
1313/110	Sub équip transférables département	0,00	3 475,00		3 475,00	3 475,00	0,00
1318	Sub d'inv Autres	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 13	Subventions d'investissement	1 450 000,00	2 113 475,00	0,00	3 563 475,00	934 986,99	85 840,00
1641	Emprunts	3 204 000,00	0,00		3 204 000,00	2 000 000,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00			0,00	0,00	0,00
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	3 204 000,00	0,00	0,00	3 204 000,00	2 000 000,00	0,00
2315	Immobilisation en cours	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
Total 23	Immobilisation en cours	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
28031	Amortissement frais d'études	9 997,00	0,00	5 375,00	15 372,00	15 372,00	9 996,00
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	9 997,00	0,00	5 375,00	15 372,00	15 372,00	9 996,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 740 000,00	2 113 475,00	5 375,00	6 858 850,00	2 950 358,99	157 950,00

18/ SEM « Somme Énergies » : point et prises de participations

Monsieur SURHOMME rend compte de l'avancement des dossiers de la SEM Somme Énergies :

- Une prise de participation a été faite dans la Société TIAMAT, société en devenir, très novatrice dans le développement de la batterie sodium-ion basée à Amiens pour un montant de 250 080 € ;
- Un accord est en cours de passation avec la Communauté de Communes de la Haute Somme, la COVED et GREEN-YELLOW pour développer un champ photovoltaïque de 4,5 MW à Nurlu sur une ancienne décharge ;
- Une réflexion est en cours sur un projet de méthanisation à Vraignes-en-Vermandois par la SAS SANAMETHAN. Cette société regroupe 13 agriculteurs et le méthaniseur projeté va injecter 322 m³/h sur le réseau GRT Gaz. Le capital de la société à constituer s'élève aux alentours de 1 000 000 € et la SEM pourrait être actionnaire à 20 % ;
- Des réponses à appels à projet :
 - Champ photovoltaïque (en cours près de Cambrai)
 - Projets hydroélectriques (à venir à Etinehem-Méricout, Vimagri à Méneslies, Biogaz du Coquelicot à Morlancourt...).

En outre, un audit est en réflexion pour le devenir de la SEM (capitalisation, organisation du suivi financier, des filiales et prises de participation).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les démarches menées par Somme Energies pour développer des projets d'énergie renouvelable ;
- donne un avis favorable à la prise de participation de la SEM Somme Energies à savoir dans la SAS SANAMETHAN, et dans des sociétés de projets pour développer des projets d'énergie renouvelable, notamment dans le domaine de la méthanisation et des champs photovoltaïques, étant entendu que le Conseil d'Administration de la SEM aura également approuvé cette prise de participation.

19/ Questions diverses

➤ Monsieur BEAUVARLET informe l'assemblée qu'il recevra le 27 janvier, Madame THIEBAUT Présidente de l'Association des Maires de la Somme. L'Association doit déménager de ses bureaux à DURY. Le site de la Fédération présente des atouts pour éventuellement héberger l'AMS. Une reconfiguration des bureaux serait à prévoir.

➤ Monsieur Jean-Jacques STOTER fait remarquer la nécessité de la tenue de réunions de secteurs mais face à la Covid19 elles ne peuvent pas être programmées. Face au besoin qui se fait ressentir, il suggère la mise en place éventuelle de visio-conférences afin de se retrouver.

Monsieur BEAUVARLET demande à la Commission Communication, avec l'appui des services, de travailler sur ce sujet.

Aucune question n'étant soulevée, à 11 heures 30, Monsieur BEAUVARLET lève la séance.

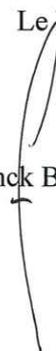
Établi par la FDE 80,

Le secrétaire de séance,


Gérard LEFEBVRE



Le Président,


Franck BEAUVARLET

Les délégués du Comité,

[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like Pelicci, Savio, and others.]